

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 12815**

Intitulé

Technicien agricole

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (UNMFREO)	Président du Comité Permanent de la formation continue de l'UNMFREO, Président

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de la certification de Technicien agricole participe au management général de l'entreprise agricole. Ses principales activités sont les suivantes :

Coordination, conduite durable et développement des activités agricoles de l'entreprise:

- Appropriation et analyse de l'évolution du contexte concurrentiel et sociétal,
- Prospection de marchés pour les produits agricoles de l'entreprise et les services associés à ces produits ; analyse et adaptation de la stratégie commerciale de l'entreprise à l'évolution de ce contexte,
- Construction et négociation d'une offre technique et économique (devis, contrat, ...) en lien avec le positionnement choisi,
- Coordination de la relation clientèle,
- Mise en œuvre et coordination de l'activité agricole dans le respect des processus définis, des normes de qualité, d'hygiène, de sécurité dans une logique de développement durable, de respect des cahiers de charges et des calendriers administratifs,
- Organisation et sécurité du travail,
- Appropriation du suivi de l'activité agricole de biens et/ou de services associés,
- Evaluation - bilan technico-économique, social et environnemental de l'activité,
- Formulation d'hypothèses de développement et/ou d'innovations d'activité.

Gestion des relations, de la situation économique et financière de l'entreprise agricole

- Intégration dans et participation à des collectifs de travail et d'échanges liés à l'activité de l'entreprise agricole,
- Participation à la vie du territoire de l'entreprise, à sa valorisation,
- Participation à l'élaboration d'un projet collectif d'entreprise, de filière agricole et/ou de territoire,
- Suivi et gestion de la trésorerie de l'entreprise agricole,
- Suivi et analyse des performances économiques et financières globales de l'entreprise agricole,
- Formulation de diagnostics de la situation économique et financière,
- Gestion des investissements de l'entreprise agricole.

Entrepreneuriat

- Suivi du fonctionnement global de l'entreprise agricole dans ses différentes composantes,
- Définition des moyens nécessaires à l'adaptation et aux anticipations indispensables à l'évolution de l'activité ou à la création d'activité de l'entreprise agricole.

Le (la) titulaire est capable de :

- Construire les réponses adaptées à la demande et aux clients (cahier des charges, appels d'offre...).
- Définir la gamme de produits et services et leurs prix.
- Définir et adapter la clientèle visée, les modes de distribution, les argumentaires techniques et commerciaux.
- Arrêter les choix techniques, les processus Qualité.
- Choisir les prestataires et fournisseurs.
- Planifier et suivre l'activité.
- Organiser le travail.
- Planifier et suivre les obligations administratives et réglementaires liées à l'activité.
- Calculer et analyser un coût de production, un seuil de rentabilité, un prix d'équilibre.
- Contrôler, analyser, réguler l'activité agricole ; formuler des diagnostics.
- Appréhender les opportunités et les points d'amélioration de l'activité agricole de biens et/ou de services.
- Formuler des hypothèses d'amélioration de l'activité agricole.
- Mobiliser différentes techniques de communication adaptée aux situations d'échanges rencontrées.
- Percevoir et analyser les enjeux des échanges liés aux relations internes et externes de l'entreprise agricole.
- Maîtriser des techniques d'expression écrites et orales.
- Instaurer des liens avec les personnes et les institutions. Collaborer avec les partenaires de l'entreprise.
- Contribuer à la conception d'un projet collectif d'entreprise, de filière et/ou de territoire. Participer à sa mise en œuvre.
- Analyser un compte de résultat et un bilan.
- Interpréter les ratios économiques et financiers usuels de l'entreprise agricole ; formuler un diagnostic de sa situation économique et

financière.

- Raisonnement des investissements.
- S'appropriation des données techniques, méthodologiques, juridiques, économiques et financières liées à la conception des stratégies de l'entreprise agricole.
- Formulation de diagnostics globaux de la situation de l'entreprise.
- Anticipation des effets des choix et décisions.
- Elaboration de scénarios prospectifs de l'évolution de l'entreprise.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Agriculture et activités connexes

Salarié agricole hautement qualifié, aide-familial, responsable de production ou d'atelier de production agricole, chef d'entreprise agricole, conjoint-collaborateur, salarié d'un service de remplacement des agriculteurs, technicien dans les coopératives, le négoce agricole ou les services de contrôle technique.

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1405 : Arboriculture et viticulture

A1407 : Élevage bovin ou équin

A1302 : Contrôle et diagnostic technique en agriculture

Réglementation d'activités :

Le titre confère l'acquisition de la capacité professionnelle agricole (arrêté du 29 octobre 2012, JORF du 30 novembre 2012).

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification est organisée en 3 blocs de compétences :

- Coordination, conduite durable et développement des activités agricoles de l'entreprise,
- Gestion des relations, de la situation économique et financière de l'entreprise agricole,
- Entreprenariat.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 12815 - Entreprenariat	Descriptif Formuler des diagnostics globaux de l'entreprise agricole Proposer des scénarios d'évolution de l'entreprise agricole Modalités d'évaluation - Production d'un dossier individuel « Diagnostic et projet d'entreprise » (30 à 35 pages) - Coef 2 - Prestation orale : présentation du dossier individuel « Diagnostic et projet d'entreprise » (30 mn) - Coef 2 - Etude de cas d'entreprise agricole sur site (30 mn de préparation, 30 mn pour la prestation) - Coef 2
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 12815 - Gestion des relations, de la situation économique et financière de l'entreprise agricole	Descriptif Participer aux collectifs de travail et d'échanges de l'entreprise agricole Gérer la situation économique et financière de l'entreprise agricole Modalités d'évaluation - Pratique professionnelle « Animation de la vie professionnelle et sociale » (1h30) - Coef 1 - Prestation écrite en centre de formation : étude de cas « Gestion économique et financière de l'entreprise agricole » (3 h) - Coef 2

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 12815 - Coordination, conduite durable et développement des activités agricoles de l'entreprise	<p>Descriptif Contrôler la conduite durable de l'activité agricole Formuler un diagnostic Proposer des voies d'amélioration et/ou de développement de l'activité agricole adaptées à l'évolution du contexte et du marché Réaliser l'activité agricole de production de biens ou de services</p> <p>Modalités d'évaluation - Production d'un dossier individuel élaboré en milieu professionnel « Diagnostic et développement d'une activité agricole de l'entreprise » (15 pages) - Coef 1 - Prestation orale en centre de formation : présentation du dossier « Diagnostic et développement d'une activité agricole » (30 mn) - Coef 2</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	Chaque jury est constitué de personnes extérieures à l'UNMFREO (salariés ou élus). Aucun représentant du site agréé n'est également engagé dans le jury. De manière à éviter toute dérive, les structures professionnelles ayant accueilli un candidat sont également exclues. 50% employeurs ou d'employeurs potentiels (agriculteurs,...) et 50% salariés (techniciens de l'amont et de l'aval, conseillers de gestion...) La présidence du jury est confiée au Président de la chambre régionale d'agriculture ou à son représentant.
Après un parcours de formation continue	X	Chaque jury est constitué de personnes extérieures à l'UNMFREO (salariés ou élus). Aucun représentant du site agréé n'est également engagé dans le jury. De manière à éviter toute dérive, les structures professionnelles ayant accueilli un candidat sont également exclues. 50% employeurs ou d'employeurs potentiels (agriculteurs,...) et 50% salariés (techniciens de l'amont et de l'aval, conseillers de gestion...) La présidence du jury est confiée au Président de la chambre régionale d'agriculture ou à son représentant.
En contrat de professionnalisation	X	Chaque jury est constitué de personnes extérieures à l'UNMFREO (salariés ou élus). Aucun représentant du site agréé n'est également engagé dans le jury. De manière à éviter toute dérive, les structures professionnelles ayant accueilli un candidat sont également exclues. 50% employeurs ou d'employeurs potentiels (agriculteurs,...) et 50% salariés (techniciens de l'amont et de l'aval, conseillers de gestion...) La présidence du jury est confiée au Président de la chambre régionale d'agriculture ou à son représentant.
Par candidature individuelle	X	

Par expérience dispositif VAE prévu en 2003	X	Chaque jury est constitué de personnes extérieures à l'UNMFREO (salariés ou élus). Aucun représentant du site agréé n'est également engagé dans le jury. De manière à éviter toute dérive, les structures professionnelles ayant accueilli un candidat sont également exclues. 50% employeurs ou d'employeurs potentiels (agriculteurs,...) et 50% salariés (techniciens de l'amont et de l'aval, conseillers de gestion...) La présidence du jury est confiée au Président de la chambre régionale d'agriculture ou à son représentant.
---	---	--

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 16 février 2006 publié au Journal Officiel du 5 mars 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 5 mars 2006, jusqu'au 5 mars 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 11 juillet 2018 publié au Journal Officiel du 21 juillet 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Technicien agricole" avec effet du 21 juillet 2018, jusqu'au 21 juillet 2023.

Arrêté du 12 août 2013 publié au Journal Officiel du 27 août 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Technicien agricole" avec effet au 10 août 2013, jusqu'au 27 août 2018.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Environ 180 titulaires par an.

Deux ans après l'obtention de la certification, 75% des titulaires dont la situation est connue occupent les situations professionnelles visées par la certification. 4 ans et demi après cette obtention, 49% des titulaires dont la situation est connue exercent le métier d'agriculteur-agricultrice.

Autres sources d'information :

UNMFREO

Lieu(x) de certification :

Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (UNMFREO) : Centre - Indre-et-Loire (37) [MFR Sorigny Val de l'Indre]

Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (UNMFREO) : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Bouches-du-Rhône (13) [MFR Eyragues]

Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (UNMFREO) : Aquitaine Limousin Poitou-Charentes - Charente-Maritime (17) [MFR St-Germain de Marencennes]

Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (UNMFREO) : Bourgogne Franche-Comté - Doubs (25) [MFR VERCEL]

Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (UNMFREO) : Auvergne Rhône-Alpes - Loire (42) [MFR St-Germain l'Espinasse]

Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (UNMFREO) : Pays de la Loire - Maine-et-Loire (49) [CFP JALLAIS]

Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (UNMFREO) : Pays de la Loire - Mayenne (53) [CFP PORT-BRILLET]

Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (UNMFREO) : Normandie - Orne (61) [CFP La Ferté-Macé]

Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (UNMFREO) : Nord-Pas-de-Calais Picardie - Pas-de-Calais (62) [MFR SAMER]

Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (UNMFREO) : Auvergne Rhône-Alpes - Puy-de-Dôme (63) [MFR GELLES]

Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (UNMFREO) : Bourgogne Franche-Comté - Haute-Saône (70) [IREO FOUGEROLLES]

Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (UNMFREO) : Normandie - Seine-Maritime (76) [MFR St-Georges sur Fontaine]

Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (UNMFREO) : Pays de la Loire - Vendée (85) [MFR St-Martin de Fraigneau]

Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (UNMFREO) : Pays de la Loire - Vendée (85) [CFP La Guyonnière]

Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (UNMFREO) : Alsace Lorraine Champagne-Ardennes - Vosges (88) [MFR Ramonchamp]

Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (UNMFREO) : Guyane française - Guyane (973) [MFR MANA]

Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (UNMFREO) : Centre - Loir-et-Cher (41) [MFR St-Firmin des prés]

Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (UNMFREO) : Bourgogne Franche-Comté - Haute-Saône (70) [MFR Chargey les Gray]

Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (UNMFREO) : Aquitaine Limousin Poitou-Charentes - Deux-Sèvres (79) [MFR St-Loup Lamairé]

Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation

58, rue Notre-Dame de Lorette

75009 PARIS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Voir ci-dessus la localisation géographique des sites. Consulter l'UNMFREO au besoin.

Historique de la certification :

Certification précédente : Technicien productions agricoles et services associés (CCTAR)